

Bordeaux, le 21 mars 2020

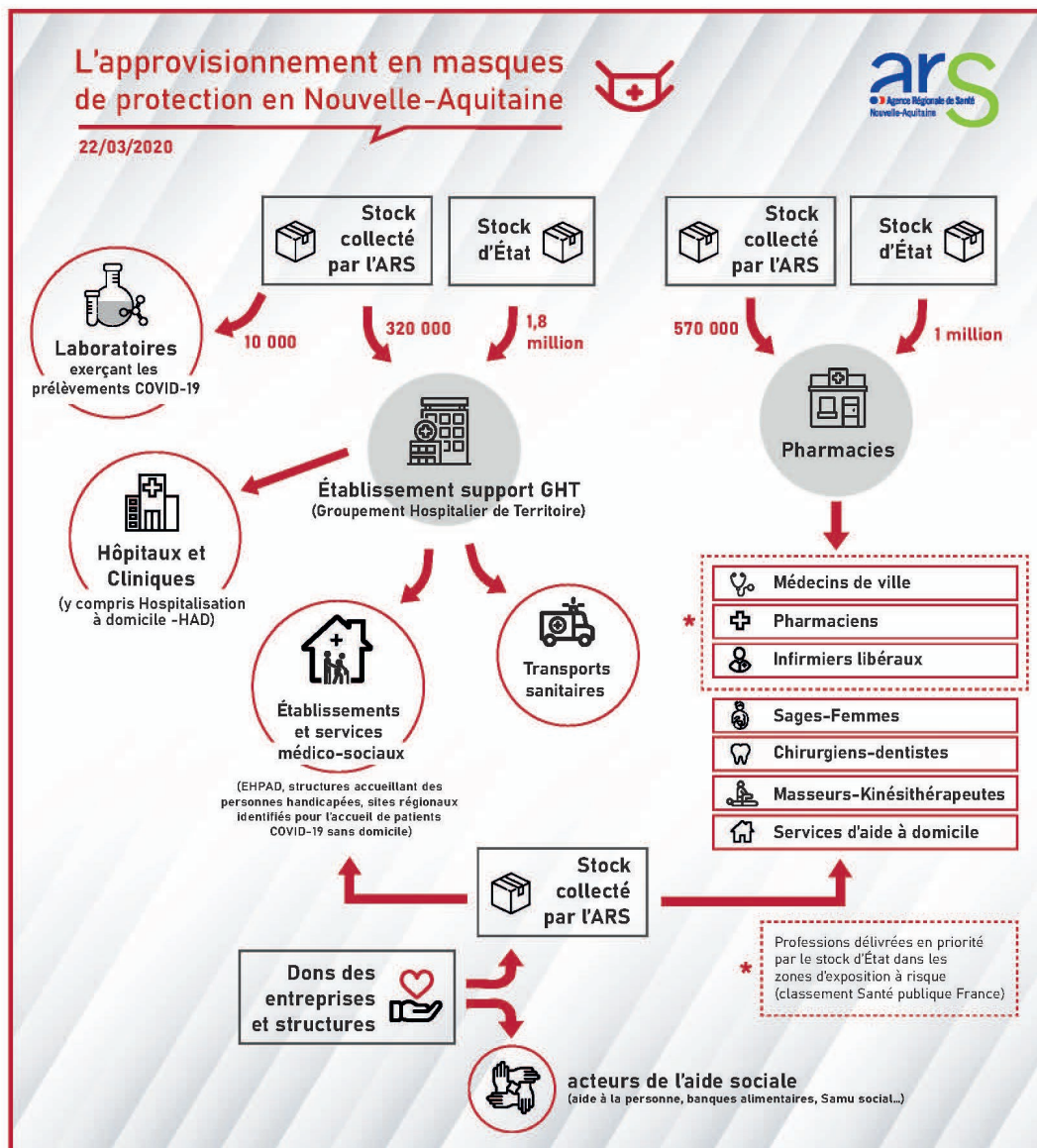
Coronavirus : point de situation

L'approvisionnement en masques de protection en Nouvelle-Aquitaine ?

Depuis le début de la crise, face aux tensions d'approvisionnement en masques de protection des établissements et services médico-sociaux, l'ARS Nouvelle-Aquitaine mobilise une cellule d'agents dédiée à cette gestion logistique. Objectif : collecter toutes les ressources disponibles et assurer une répartition auprès des professionnels sanitaires, paramédicaux et sociaux.

Cette organisation s'est appuyée sur les consignes nationales précisant les professionnels prioritaires et s'efforce de combler les manques ressentis dans certains secteurs, notamment celui du médico-social.

Voici un schéma expliquant la répartition des masques de protection effectuée en Nouvelle-Aquitaine.



Au-delà de ces dotations effectives, la cellule de crise de l'ARS ainsi que les délégations départementales sont mobilisées 7 jours sur 7 pour assurer des approvisionnements de renfort aux établissements et structures en tension, y compris certaines livraisons.

L'ARS tient à remercier toutes les personnes, entreprises et structures qui apportent leurs dons, même modestes, aux acteurs de cette crise.

Conseils pratiques aux personnes malades diagnostiquées en ville

Dans cette phase épidémique, une personne atteinte de coronavirus pourra être diagnostiquée sans test par son médecin. Dans le cas de symptômes légers à modérés, elle pourra rester à domicile pour poursuivre sa convalescence, mais devra adopter les bons réflexes pour protéger ses proches et prévenir les personnes qu'elle aura côtoyées avant d'être diagnostiquée.

Protéger ses proches pendant la maladie

Très souvent, la maladie guérit en quelques jours avec du repos. Toutefois, si des difficultés respiratoires apparaissent, il est recommandé de contacter le 15 afin d'évaluer la nécessité d'une prise en charge spécifique.

Pour protéger ses proches, le malade doit pouvoir **s'isoler dans une pièce du domicile** afin de minimiser les contacts. Celle-ci doit être **aérée à minima 3 fois par jour**, comme le reste de l'habitat. Pour les pièces partagées avec les membres de la famille, **comme la salle de bain ou les toilettes**, il faut respecter une hygiène stricte avec un **nettoyage systématique à l'eau et à la javel**. Le malade doit toujours se tenir à **distance de 2 mètres** minimum de toute autre personne et **ne pas côtoyer de personnes fragiles**.

Les gestes barrières doivent être rigoureusement appliqués par le malade ainsi que par son entourage, notamment se laver les mains savon et à l'eau ou par friction hydroalcoolique autant que nécessaire, et au minimum 6 fois par jour.

Certaines surfaces sont susceptibles d'être vecteur de contamination et doivent être régulièrement désinfectées comme les téléphones, les poignées de portes...

Pour le linge et les draps, dans la mesure du possible le patient devra lui-même réaliser les opérations de lavage. Les textiles devront être mis en machine à 60° pendant 30 minutes minimum. Pour finir, les sols doivent être désinfectés régulièrement.

Donner les conseils d'auto-surveillance aux personnes que l'on a pu rencontrer

La personne malade doit prévenir l'ensemble des personnes qu'elle a pu côtoyer avant d'être diagnostiquée. Le coronavirus se transmet par des gouttelettes émises par la personne malade lors de contacts rapprochés. Cela concerne par exemple :

- Les personnes ayant partagé le même lieu de vie lorsque celui-ci présentait des symptômes,
- Les personnes ayant eu un contact direct en face à face à moins d'un mètre au moment d'une toux, d'un éternuement ou d'une discussion,
- Les amis intimes,
- Au travail, les voisins de bureau...

Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après ce contact. A toutes les personnes pouvant rentrer dans les critères listés ci-dessus, le patient malade devra donner les recommandations d'auto-surveillance suivantes :

- Surveiller l'apparition des symptômes en prenant sa température matin et soir,
- En cas d'apparition des symptômes, toux et/ou fièvre, contacter son médecin traitant (téléphone ou téléconsultation),
- En cas de difficultés à respirer, contacter le 15.
- Appliquer rigoureusement les gestes barrières.

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

Dans la journée du 21 mars, 87 nouveaux cas de Covid-19 ont été confirmés en Nouvelle-Aquitaine. Cela porte à 593 le nombre de cas confirmés dans la région.



ATTENTION ! Le nombre réel de personnes atteintes de coronavirus est supérieur.

Les chiffres communiqués chaque jour se basent uniquement sur les résultats des tests PCR réalisés sur les 4 types de population prioritaires⁽¹⁾. Ils ne comprennent pas les cas non-testés de Covid-19 identifiés par la médecine de ville. Ainsi, le nombre réel de personnes atteintes de coronavirus est supérieur. Toutefois, le suivi de ces chiffres permet d'observer l'évolution de l'épidémie et un aperçu des proportions de cas par département.

REPARTITION DES CAS GEOLOCALISES jusqu'à ce jour :

Charente : 10	Creuse : 12	Landes : 20	Deux-Sèvres : 11
Charente-Maritime : 49	Dordogne : 13	Lot-et-Garonne : 65	Vienne : 53
Corrèze : 23	Gironde : 106	Pyrénées-Atlantiques : 41	Haute-Vienne : 21

Sur les 593 cas confirmés, **169 sont des cas qui sont en cours de rattachement à leur département de domiciliation ou sont des personnes qui résident en dehors de la région Nouvelle-Aquitaine.**

L'ARS a le regret de déplorer 1 nouveau décès lié au coronavirus dans les Deux-Sèvres, ce qui porte à 8 le nombre total de décès en Nouvelle-Aquitaine pour cause de COVID19 depuis le début de l'épidémie.

Il s'agit d'une femme de 86 ans, traitée en hospitalisation à domicile pour une pathologie grave à un stade terminal. L'aggravation de son tableau clinique a nécessité un transfert en urgence hier matin au Centre hospitalier de Niort où elle est décédée dans l'après-midi.

(Données Santé publique France - Les chiffres peuvent être soumis à des variations dues à l'évolution des investigations menées auprès des cas confirmés)

(1) 4 catégories prioritaires pour les tests Covid-19 (stade 3) :

- les personnes fragiles présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, à risque de développer des complications (insuffisants respiratoires, immunodéprimés).
- les deux premières personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans les structures médico-sociales, notamment les maisons de retraites, et dans les structures collectives hébergeant des personnes vulnérables, pour prendre des mesures immédiates afin d'éviter une transmission entre les résidents,
- les personnes hospitalisées présentant des symptômes évocateurs de Covid-19 car il faut pouvoir comprendre rapidement l'état du patient et éviter les transmissions, les détenus.
- les professionnels de santé présentant des symptômes évocateurs de Covid-19.

Conduite à tenir

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :

- ▶ Restez à domicile
- ▶ Evitez les contacts
- ▶ Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- ▶ **Appelez le 15**
- ▶ Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences

Coronavirus : comment limiter la propagation du virus pour se protéger soi et les autres ?

L'action de tous est indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- ▶ **Se laver les mains très régulièrement,**
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- ▶ **Utiliser des mouchoirs à usage unique,**
- ▶ **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,**
- ▶ **Demeurer à au moins 1 mètre d'autrui,**
- ▶ **Rester chez soi**
- ▶ **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**
 - **Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,**
 - **Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,**
 - **Se rendre auprès d'un professionnel de santé,**
 - **Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières,**
 - **Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement**

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr